

20251218 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/68800/expulsions-des-migrants-hors-ue--19-pays-europeens-demandent-a-la-commission-de-financer-les-hubs-de-retour>

Actualités



Dix-neuf États membres demandent à la Commission européenne d'octroyer des fonds pour financer les "hubs de retour". Crédit : EPA

Expulsions des migrants hors UE : 19 pays européens demandent à la Commission de financer les "hubs de retour"

Par [La rédaction](#)

Après la validation la semaine dernière par les Vingt-Sept de la création de centres de retour en dehors des frontières de l'UE pour y envoyer les migrants dont la demande d'asile a été rejetée, 19 États membres ont demandé mercredi à la Commission européenne d'octroyer des fonds pour financer ces "hubs de retour".

Le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Suède, l'Autriche, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, Malte, la Bulgarie, la Belgique, la République tchèque, la Roumanie, la Finlande, Chypre, la Grèce et la Croatie ont exhorté, mercredi 17 décembre, la Commission européenne à octroyer des fonds pour financer la création des "hubs de retour".

Le 8 décembre, les ministres de l'Intérieur des États membres de l'Union européenne (UE) ont [adopté une série de textes pour encadrer plus strictement](#) les arrivées et les renvois de migrants, ouvrant notamment la voie aux "hubs de retour" - des centres où envoyer les migrants dont la demande d'asile aurait été rejetée.

"Concrètement, les pays [signataires, ndlr] souhaitent que la Commission contribue à l'avenir à garantir que le financement des centres de retour puisse être assuré à l'aide de fonds européens", a précisé mercredi Rasmus Stoklund, le ministère danois de l'Immigration dans un communiqué, en y joignant la lettre envoyée à l'exécutif européen.

"Le travail n'est pas terminé, et je me réjouis que nous soyons 19 pays de l'UE ayant signé une lettre dans laquelle nous appelons le système européen à apporter son aide diplomatique et financière pour que les nouvelles solutions innovantes (...) deviennent réalité", a ajouté le responsable danois.

À la présidence de l'Union européenne depuis juillet, Copenhague a fait de l'immigration irrégulière l'un de ses principaux chevaux de bataille. "Depuis de nombreuses années, le Danemark travaille intensément à convaincre d'autres pays européens des idées danoises,

telles que le transfert du traitement des demandes d'asile hors d'Europe, mais aussi d'autres initiatives impliquant une coopération avec des pays tiers en dehors de l'UE", a ajouté le ministère. "Le cercle des pays de l'UE soutenant de telles solutions nouvelles et innovantes n'a cessé de s'élargir", s'est-il félicité.

Accord provisoire sur les pays tiers "sûrs"

Outre les "hubs de retour", les Vingt-Sept ont donné, la semaine dernière, leur feu vert à deux autres mesures : l'allongement la durée de rétention pour les personnes qui refusent de quitter le territoire européen et le renvoi des demandeurs d'asile vers des pays tiers "sûrs".

Sur ce dernier point, un accord provisoire a été trouvé mercredi à Bruxelles afin de réviser le concept de pays tiers "sûrs" et élargir "les circonstances dans lesquelles une demande d'asile peut être rejetée comme irrecevable", signale un [communiqué](#) du Conseil de l'UE.

L'accord stipule que les États membres pourront appliquer le concept de pays tiers "sûr" selon trois critères : s'il existe un lien entre le demandeur d'asile et le pays tiers "sûr", si le demandeur a transité par un pays tiers avant d'atteindre l'UE, et si le pays tiers "sûr" non-membre de l'UE assure l'examen de la demande d'asile de la personne expulsée. À noter que les mineurs non accompagnés ne sont pas concernés par cette mesure.

Pour rappel, le concept de pays tiers "sûr" permet aux États membres de l'UE de rejeter une demande d'asile comme irrecevable, sans en examiner le fond, lorsque les exilés auraient pu demander l'asile et obtenir une protection dans un pays non-membre de l'UE, considéré comme "sûr".

A lire aussi

[Droit d'asile : en quoi consiste la liste de "pays sûrs" établie par la Commission européenne ?](#)

Reste que ces propositions font bondir la gauche et les associations de protection des exilés, qui dénoncent des mesures violant les droits humains. "Au lieu d'investir dans la sécurité, la protection et l'inclusion, l'UE choisit des politiques qui plongeront davantage de personnes dans le danger et l'insécurité juridique", alerte Silvia Carta de PICUM, une ONG de protection des sans-papiers.

L'eurodéputée française Fabienne Keller, du parti Renew, s'interroge par ailleurs sur la légalité d'une telle mesure. "Comment peut-on envoyer une personne vers un pays qu'elle ne connaît pas pour étudier sa demande de protection ? Je pense aussi que c'est une mesure anticonstitutionnelle : car en France, il est interdit d'expulser un demandeur d'asile sans avoir étudié sa demande", a-t-elle déclaré la semaine dernière à InfoMigrants.

Le Parlement européen doit encore donner son aval à ces mesures, et espère un vote final en mars 2026, afin de les faire entrer dans le Pacte asile et migration qui sera effectif en juin 2026.

"Il est vraiment important que nous donnions aux citoyens le sentiment que nous maîtrisons ce qui se passe", a martelé l'Autrichien Magnus Brunner, commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration, et architecte de ce tour de vis migratoire.